



FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE :	TECHNICIEN COCOTERAIE PROGRAMME PROTEGE (11^{ÈME} FED)
AFFECTATION/SERVICE	<i>DIRECTION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE (DSA) BUREAU DE LA PRODUCTION AGRICOLES ET FORESTIÈRES</i>
CONTEXTE	<p>La DSA est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques de développement du secteur primaire sur le Territoire des îles de Wallis et Futuna.</p> <p>La mission s'inscrit dans le cadre du programme « cocoteraies » mis en œuvre par la DSA en tant que chef de file du projet PROTEGE « Projet Régional Océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes » (11^{ème} FED - Fond Européen de Développement). Ce projet vise à soutenir la transition agroécologique pour une agriculture notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, ainsi que la gestion intégrée et durable des cocoteraies et des ressources forestières.</p> <p>La DSA travaille de manière étroite sur cette thématique avec les autorités coutumières via les fonds du contrat de convergence Etat et Territoire, très concernées par les problèmes d'entretien des cocoteraies et de lutte contre les ravageurs.</p> <p>Le plan d'action de la DSA sur les cocoteraies présentées aux chefferies de Wallis et de Futuna en 2020 est réparti selon 3 grands volets formulés lors de l'atelier régional organisé en Polynésie française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet 1 : La gestion intégrée des cocoteraies - Volet 2 : La conservation des variétés de cocotier et la diffusion de semences adaptées <p>Volet 3 : La valorisation des produits issus de la cocoteraie</p>
NIVEAU DE FORMATION ET COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire au minimum du BAC agricole (professionnel ou technique) ou BAC général • Connaissances en gestion de cocoteraie et agroforesterie • Sens du terrain, de l'écoute et de l'observation • Très bon sens du relationnel et du travail en équipe • Bonne connaissance des réalités agricoles et socio-culturelles de Wallis et Futuna • Fort intérêt pour les sujets liés à la production agricole • Bonnes capacités rédactionnelles (rapports, mailing, ...) • Expérience de terrain en milieu tropical • Permis B obligatoire
MISSIONS PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la restauration et au développement de la cocoteraie et appui à la mise en œuvre du plan d'action cocoteraie à Wallis et à Futuna
ACTIVITÉS	<p><u>Volet agronomique et variétal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite et suivi des chantiers collectifs de cocoteraies à Wallis et lancement des projets liés à la cocoteraie sur Futuna ✓ Accompagnement des projets individuels de cocoteraies ✓ Entretien et approvisionnement des pépinières de la DSA en semences ✓ Appui à la sélection des variétés de cocotiers d'intérêt ✓ Appui technique et vulgarisation sur la gestion intégrée des cocoteraies (gestion des ravageurs, de la fertilité, organisation de journées techniques, ...)

	<p>Volet transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification de porteurs de projets et accompagnement dans la valorisation des sous-produits du cocotier (alimentation, produits cosmétiques, bois de cocotier etc.) ✓ Organisation de formations et la mise en service des outils de transformation lié au coco (alimentation, produits cosmétiques, artisanat, ...) <p>Volet valorisation des connaissances : Mise en place d'actions de communication et sensibilisation, évènementiel (journées du cocotier), création de supports de communication et de vulgarisation</p> <p>Appui aux autres missions de la DSA : Appui ponctuel aux missions de la cellule forêt de la DSA (concertation sur les projets agroforestiers, plantation d'essences d'intérêt) et de l'équipe protection des végétaux (état sanitaire des cocoteraies et lutte contre les ravageurs)</p>
<p>CADRE STATUTAIRE</p>	<p><u>Statut/Situation :</u> Agent contractuel PROTÈGE - Début novembre 2022 (dont 1 mois de tuilage) jusqu'à la fin du projet PROTEGE (septembre 2023)</p> <p><u>Catégorie/niveau de rémunération :</u> échelle de rémunération de l'Arrêté du 23 septembre 1976 portant statut des agents permanents de l'administration du territoire, modifié et complété</p> <p><u>Indice :</u> A1 (soit 199 102 F cfp BRUT)</p>
<p>CONDITIONS PARTICULIÈRES</p>	<p>La loi organique n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-Mer, reconnaît l'existence à Wallis et Futuna d'une organisation institutionnelle singulière au sein de la République. C'est ainsi que découlent de la loi statutaire de nombreuses spécificités telles que notamment : la reconnaissance de la Coutume, l'enseignement primaire concédé à la mission catholique, l'absence de communes.</p> <p>Ces spécificités constituent des différences notables, au demeurant reconnues au plan du droit par l'article 74 de la Constitution, par rapport au droit commun.</p> <p>Les candidats à un poste dans le Territoire des îles Wallis et Futuna doivent en être conscients, car cela suppose une ouverture d'esprit et une capacité d'adaptation réelles. Ceci étant, ils n'en vivront que mieux cette expérience professionnelle</p>
<p>HORAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL</p>	<p>Temps de travail : 39 heures par semaine Horaires : h- 12h00 / 14h00 - 17h00</p>
<p>CONTACT</p>	<p>Anaïs BICHON : Animatrice PROTEGE agriculture et foresterie anaïs.bichon@agripeche.wf</p> <p>Savelio TELAI : Chef du bureau des productions agricoles et forestières de la DSA savelio.telai@agripeche.wf</p> <p>Joseph GESTIN : Directeur de la DSA joseph.gestin@agripeche.wf</p> <p><u>Luani Logologofolau, service des ressources humaines de l'administration supérieure des îles Wallis et Futuna</u> yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr</p>